

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 71-1419/SG/FP portant ouverture des concours professionnels spéciaux d'intégration dans les cadres territoriaux des postes et télécommunications .

n° 71-1419/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
18 octobre 1971

Numéro JO  
n° 21 du 10/11/1971

Date du numéro  
10 novembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

— Des concours professionnels spéciaux pour l'intégration dans les cadres territoriaux ci-dessous désignés, seront ouverts à Djibouti dans les conditions suivantes : L'horaire des épreuves et les centres d'examen seront indiqués ultérieurement à chaque candidat. Art. 2. — Les conditions requises pour faire acte de candidature à ces concours sont celles fixées par le statut général des fonctionnaires des cadres territoriaux et par les articles 44,45 et 46 de l'arrêté n° 70-1416/SG/CG du 21 novembre 1970, Art. 3.— Les déclarations de candidature devront parvenir, par la voie hiérarchique, au secrétariat du Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel) au plus tard le lundi 8 novembre 1971, avant 11 h 30.